Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON,
Assemblée du Conseil Communal

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.
Est invité à assister à la séance qui aura lieu le 19 février 2026.
à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 18h30 précises.

Le 06 février 2026.

La Directrice générale,

Nathalie BOLIS

Administration Communale de MEIX-DEVANT-VIRTON Luxembourg

Le Bourgmestre,

Pascal FRANCOIS

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Budget – Fabrique d'Église de Sommethonne – Exercice 2026.
2. CREAVES L'Arche de Lorraine ASBL - Convention de subvention pour les années 2026 à 2030.
3. Règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs – Dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2031 inclus.
4. Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime concernant l'installation de panneaux photovoltaïques.
5. Octroi d'un subside exceptionnel complémentaire pour la rénovation de l'ancienne école de Limes.
6. Remplacement de deux appareils de désinfection par ultraviolets - Approbation des conditions et du mode de passation.
7. Acquisition de l'ancien lavoir d'Houdrigny, Rue des Pâquis - Décision de principe et fixation des conditions d'acquisition.
8. Titre d'Echevine Honoraire - Madame Sabine HANUS-FOURNIRET – Octroi.
9. Informations tutelle.

HUIS-CLOS :